

# Du contrat social

Résumé du cours du 9 janvier

2025-01-15

## De quoi parle le contrat social ?

Le contrat social est un concept qui permet de traiter de la formation de la “communauté” politique. On peut en parler *descriptivement* ou bien *normativement*. Qu’est-ce qui fera du concept de contrat social une notion descriptive ou normative ? Ordinairement, c’est un concept normatif (chez Spinoza, il tend à devenir un concept descriptif).

Le contrat social intervient sur une réflexion au sujet de la manière dont doit être constitué le corps politique pour que le pouvoir exercé soit un pouvoir légitime, que l’obéissance exigée soit une obéissance dûment exigée. Il porte sur les formes acceptables d’organisation politique, sur un rapport juste entre autorité/pouvoir et individu appartenant à la communauté. Dans cette perspective, le contrat social est un concept normatif précisant à quel critère soumettre la formation du pouvoir politique. Cette **perspective normative** fait appel aux *raisons* pour lesquelles on forme la communauté politique.

Dans une perspective descriptive, on cherche à caractériser le processus de formation sans lui imposer une norme venue de l’extérieur et dont on prétendrait que la communauté doit s’y conformer. Cette perspective descriptive fait appel au langage des *causes*, et examine donc celles de la formation des communautés politiques. Ce qui va être en jeu, ce sera le processus par lequel se forme un regroupement d’individus qui vont dépendre d’un seul pouvoir politique.

La **potentia multitudinis**, soit la puissance de la multitude (des individus humains dotés de désir et de capacités à satisfaire ou non ces désirs) produit ses effets dans l’état de nature. Celui-ci est un état théorique obtenu par ablation d’une institution fondamentale dans nos formes de vie sociales (ici les institutions politiques), toutes choses égales par ailleurs. En partant de cette état et en laissant agir la *potentia multitudinis*, on voit émerger le corps politique.

On peut alors essayer de concilier les perspectives normatives et descriptives. Si, dans l’état de nature ainsi conçu, les individus ne peuvent réaliser leurs désirs de conserver et augmenter leur puissance, ils se tournent vers quelqu’un ou vers un groupe qui lui le pourra ; rumeurs, popularité, réputation et imitation, autant de manifestations de l’imagination, jouent à plein dans ce processus de formation. La perspective descriptive analyse la réalité du pouvoir de la communauté, observe simplement que ce pouvoir existe, et théorise l’action causale de cette multitude. Tandis que dans une perspective normative, la *potentia multitudinis* est abordée sous l’angle de ce qui devrait être (de quelle la manière la multitude devrait, ou pourrait, exercer son pouvoir pour engendrer un état relativement stable). Une nouvelle perspective se profile qui soit à même de concilier le causal (nature) et le normatif. La voie est frayée à la prise en considération d’un processus naturel de production de normes rationnelles qui ait l’allure d’une expérience suivant son cours et se structurant tant bien que mal à la manière d’un processus expérimental conjoignant essai, erreur et correction.